

**12 au 17 août 2019**

**La Grange Ouverte, rue du Vigneau**

Siège social : la maison des associations, espace associatif Noël Meslier, 17 rue de rastatt, 53000 laval, tél 02 43 49 86 80

**Lundi 12 août – 1ère AGORA**

L'accueil sur le site est prévu à partir de 14 h. Pour ceux qui avaient eu le temps d'installer leur campement ou de prendre possession d'une chambre, ils pouvaient participer à un atelier tawashi (éponge fabriquée à partir de vieilles chaussettes)

Puis c'est à 18h30 qu'une Agora nous permettait de faire connaissance du déroulement des activités à venir.

Le soir même un seliste animait l'apéro avec quelques chansons de son répertoire et qui nous amènerait un peu plus tard au repas tiré du sac.

Je vous présente Annick Drouault, trésorière à SEL'idaire, Annick demeure St Cyr sur Loire avec son mari Jean-Louis. J'avais eu plusieurs contacts téléphoniques auparavant mais sans vraiment la connaître. Ce rassemblement nous a permis de faire connaissance.





# Planning de la semaine

| LIEUX →  | GRANDE SALLE N 100R                            | MATINEE SALLE N 50R BARNUM 2      | BARNUM 1 v soil        | BARNUM II | BUREAU 1 | BUREAU 2      | BUREAU 3     | BUREAU 4 | BUREAU 5 | CHÊNE                  | GRANDE OUVERTE |
|--|--|-----------------------------------|------------------------|-----------|----------|---------------|--------------|----------|----------|------------------------|----------------|
| J. 1 <b>MARDI</b><br>10h 12h                                     | AG CPRIN                                       | Alimentation et ouate caritative  | TAI CHI                |           |          | Voyage        |              |          |          |                        | GRATIFERIA     |
| 14h 16h  | ROUTE des SEL                                  | BURE                              | ALIMENTATION NUTRITION |           |          |               | CPN (Hulons) |          |          | Relaxation totale      |                |
| 16h30 18h30  | LICORNIE                                       | Petit tableau                     | Biodiversité RUCHES    |           |          |               |              |          |          | Jeune et Miroir        |                |
| 21h ...  | LAN NOIR CHEZ LES                              |                                   | GENÉRALES PESTICIDES   |           |          |               |              |          |          |                        |                |
| J. 2 <b>MERCREDI</b><br>10h 12h                                  | RAISON D'ÊTRE des SEL                          | HABITAT PARTICIPATIF              | PLANTICS SAUVAGES      |           |          |               |              |          |          | Compagnie              |                |
| 14h 16h  | DÉSÈSSANCE CIVIQUE                             | D DÉCHETS plastiques au quotidien | Yoga                   |           |          | ATELIER PHILO |              |          |          |                        |                |
| 16h30 18h30  | Donne fibre                                    | FACE à L'EFFACEMENT L'ENTRAÏDE    | ALTERNATIVES           |           |          |               |              |          |          |                        |                |
| 18h30 19h30  | BASSINES                                       |                                   |                        |           |          |               |              |          |          |                        |                |
| 21h  | Remise sociale des Amis occasion de l'escalier |                                   |                        |           |          |               |              |          |          | Sculpture sur Beaufort |                |
| LUNDI SOIR<br><b>AUROVILLE</b><br>"La ville qu'il faut au monde" |  |                                   |                        |           |          |               |              |          |          |                        |                |

| LIEUX →   | GRANDE SALLE N 100R   | MATINEE SALLE N 50R BARNUM 2                       | BARNUM 1                                     | BARNUM II | BUREAU 1 | BUREAU 2     | BUREAU 3 | BUREAU 4 | BUREAU 5 | GRANDE OUVERTE              | CHÊNE                    |
|---|---|--|--|-----------|----------|--------------|----------|----------|----------|-----------------------------|--------------------------|
| J. 3 <b>JEUDI</b><br>10h 12h  | SELIDAIRE   | Restoration Soutiens des Antiquaires               | Herméneut                                    |           |          | Prescription |          |          |          | ATELIER XIX                 | INITIATION YOGA          |
| 14h 16h   | BANQUE CITOYENNE  | ECO GÉNERIS POUR REDAC NOS CANSOS EN ENERGIE et EA | BLÉ  |           |          |              |          |          |          | ATELIER THÉÂTRE             | Planage visage Formation |
| 16h30 18h30   | COMMUNITY FORGE BARNUM                                      | CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN                        | Yoga du aire                                 |           |          |              |          |          |          |                             |                          |
| 21h ...   | DÉMOCRATIE Directe et COOPÉRATION CITOYENNE                 | democratie   | ATELIER ECRITURE de Fiction                  |           |          |              |          |          |          | RECRUTEMENT DE DANSE NATURE |                          |
| J. 4 <b>VENREDI</b><br>10h 12h  | ASFO, entreprise dans la route vers l'harmonie grâce au SEL | Burkina Faso                                       | Commission SELIDAIRE                         |           |          |              |          |          |          |                             |                          |
| 14h 16h   | DU REPS au CLIMAT   | LE CO WR   | HYPOSE MEDICINE avec Explications Théoriques |           |          |              |          |          |          | Sphère                      |                          |
| 16h30 18h30   | L'AVENIR des RENCONTRES ANNUELLES                           | ATELIER THÉÂTRE                                    | Botanique le phac en détail 1/2H             |           |          |              |          |          |          |                             |                          |
| 21h ...   | VISITE EN PHOTOS EXPO TOUTANKHAMON                          | DE GUERRE LASSE                                    |  |           |          |              |          |          |          |                             |                          |
| Samedi midi   |   |  |  |           |          |              |          |          |          |                             |                          |
| OBJETS TRUVES = ossements blancs à droite, sous le tableau CARTE de FRANCE.<br>GRATIFERIA Permanente GRANDE OUVERTE |   |  |  |           |          |              |          |          |          |                             |                          |



## Mardi 13 août – 10h à 12h – AG CPRIN

Le CPRIN est une jeune association qui a été créée en 2014 avec pour objet dans ses statuts :

- De mutualiser les expériences des organisateurs des Rencontres passées.
- D'apporter aides, conseils et assistance à l'équipe d'organisation de la rencontre de l'année et de mettre en place des outils pour faciliter la mise en œuvre de celle-ci.

Parmi ces Outils ce site, Le site des Rencontres Nationales avec tous les outils qu'il comporte ainsi que le site de Gestion des Rencontres afin de gérer l'ensemble de l'intendance dans son intégralité.

Essentiel.....pour organiser les futures rencontres !

La transmission des expériences s'effectue depuis de nombreuses années par toutes celles et ceux qui ont organisé des rencontres. Elle représente un atout important et la volonté de garder en mémoire toutes ces expériences vécues, positives ou négatives, afin d'améliorer et de parfaire, au fil du temps, l'organisation colossale de cette semaine.

Cela nécessite un investissement humain, parfois de 3 ou 4 personnes ou de toute une équipe, qui se lance, dans une aventure très riche en échanges, avec le but de réussir cette rencontre unique où des selistes/seliens viennent de toute la France, d'Europe et parfois du monde, pour en priorité, participer et travailler ensemble sur les objectifs, les idéaux, les valeurs, les fondamentaux et les perspectives d'avenir des SEL. Le bilan de chaque années sont remis par les derniers organisateurs, qui à leur tour, ont complété et perfectionné le manuel du CPRIN ; ainsi, les futurs organisateurs pourront puiser tous les renseignements, les outils qui pourront leur apporter une aide éventuelle, tout en respectant leurs souhaits d'autonomie, de liberté et d'originalité, pour le succès de cette semaine époustouflante où en harmonie et pour contenter le plus grand nombre, se mêlent des ateliers de réflexions et des ateliers ludiques qui font le charme de ces rencontres exceptionnelles.



La coordination des SEL est créée en Ariège en mai 1995. En mars 2003 la coordination des SEL est remplacée par une association nationale nommée « SEL'idaire »



## Mardi 13 août – 14h à 16h

### Route des SEL

Drop box est un outil pour mettre en commun des fichiers.

La collégiale est composée d'environ 10 bénévoles et qui contrôlent les carnets de voyage en fin d'année, d'où l'importance à tous les SEL de retourner les carnets des adhérents.

Il est conseillé d'avoir deux correspondants par SEL et de provoquer une réunion en début d'année avec les adhérents à la route des SEL. Aujourd'hui 50% seulement des carnets sont retournés à la collégiale et cela pose problème. Mathieu demeurant en nouvelle Zélande prend en charge le futur carnet informatique et

prochainement les carnets papier vont disparaître. Ceux qui n'ont pas d'ordinateur sont invités à se rapprocher d'un ami ou voisin...

Il est conseiller de faire signer la charte à tout nouvel adhérent, d'où l'intérêt de la rencontre annuelle.

D'autre part vous n'êtes pas obligés d'accepter une demande d'hébergement sans avoir à vous justifier.

Actuellement 30%, soit env 700 personnes ne proposent pas hébergement, une crainte que le mouvement s'emplifie.

Il est intéressant et souhaitable que les hébergés et les hébergeants puissent témoigner de leurs aventures. Attention, au delà de 14 jours un hébergé est considéré comme un locataire. C'est la loi.

Penses à bien vous accorder avant entre hébergeant et hébergé, (douche, temps de nuit, repas, petit déjeuner, etc..)



Sur le site on trouve des fiches pratiques téléchargeables et à imprimer .

Vous rencontrer une personne qui pose problèmes et ne correspond pas à la charte de la route des SEL, n'hésitez pas à témoigner auprès de votre correspondant qui relaiera l'info à la collégiale.

L'hébergé doit vérifier que l'hébergeant est bien adhérent d'un SEL et de la route des SEL et vice versa.

La route des SEL valide les manifestations de votre région, ce qui peut inciter les français d'autres régions à venir chez vous. N'hésitez pas à envoyer vos infos à la route des SEL.





## Mardi 13 août – 16h30 à 18h30 - LICORNIE

### Les licornes

Pourquoi nous vous parlons de ce qui est avant tout un groupe Facebook ? bein parce que nous trouvons leur démarche très intéressante et surtout pas si loin de celle des SEL et surtout répondant parfaitement à la charte « esprit de SEL »!

• Un petit peu d'historique :

Ce groupe est né de la rencontre de deux bloggeuses : Marie qui dans « <http://lasaladeatout.blogspot.com/> » raconte son quotidien vers une vie plus simple, ses questionnements, ses réalisations mais aussi ses loupés et Herlveline qui, dans « <http://www.sortezdevosconapts.com/> » partage ses astuces et solutions pour consommer mieux. Il n'est pas le seul du genre mais il est à notre connaissance le seul à faire dans la pédagogie et la bienveillance sans que des « ayatollah » d'un courant ou d'un autre envahissent, s'offusquent,....

• Et ce groupe sert à quoi ?

C'est un groupe de gestion budgétaire, entraide et minimalisme (c'est d'ailleurs dans son intitulé) 'bienvenue en Licornie' , dans lequel les membres s'appellent les licornes .

Alors ok, leur nom peut être vous apparaître un peu bécasses à paillettes mais il n'en est rien.

En accroche des publications, ce message annonce la couleur :

« Bienvenue sur le groupe « gestion budgétaire, entraide et minimalisme ». Ceci est un groupe destiné à favoriser l'entraide dans la gestion budgétaire quotidienne, mais avec la particularité qu'il regroupe des personnes orientées ou intéressées par l'écologie, le minimalisme et la simplification volontaire. Nous serons là pour apprendre, toutes et tous, à rationaliser notre consommation, ce qui sera à la fois un outil et un but dans la gestion de notre budget. Les personnes du groupe viennent d'horizons très différents et n'en sont pas toutes au même point sur ce passionnant chemin, car nous avons fait le pari de diffuser cette vision différente de la consommation le plus largement possible. » une charte y est associée : Nous n'allons pas vous la copier en intégralité ici ; ça n'a aucun intérêt, nous allons juste vous donner quelques éléments dont : -son but :

Vous êtes arrivé(e)s sur un groupe de gestion budgétaire orientée par l'ÉCOLOGIE, le MINIMALISME, et l'ÉTHIQUE. Ainsi donc les conseils que vous recevrez ici en tiendront compte.

Le but de ce groupe n'est pas d'apprendre à faire des économies à tout prix. Nous souhaitons vraiment favoriser les valeurs d'entraide et de simplicité, ainsi que de consommation responsable. C'est pourquoi il est important de lire cette charte et d'en avoir conscience, pour être bien sûr(e) d'avoir atterri à un endroit qui corresponde à vos attentes : l'essence de ce groupe ne changera pas, ce n'est ni un groupe de bon plans, ni de promotions, ni de recettes, c'est un groupe où l'on apprend à gérer son budget dans le respect de la planète et des être vivants qui y habitent. Si vous êtes curieux(se) ou prêt(e) à tenter l'aventure, alors vous êtes au bon endroit. -Son cadre :

sont détaillés dans ce chapitre les notions de bienveillance et d'entraide attendues Deux longs chapitres sont également dédiés à tout ce qui est considéré comme hors sujet et au fonctionnement du groupe .

Alors comme ça, ça paraît un peu austère, voir psycho rigide ; en fait il n'en est rien. C'est précis, c'est efficace, sans aucun jugement . La modération évite que des posts s'étalent sur des kilomètres pour ne rien dire ou juste ajouter sa petite touche d'égo . Des dossiers sont montés et soigneusement classés par thématiques (du faire ses produits ménagers au idées menus,...), une boîte à outils renvoyant vers divers sites,... est à disposition. Question d'animer les lieux mais aussi peut être d'aider certains à franchir le pas, des défis plus ou moins ludiques sont proposés. Bref, ça fonctionne et même plutôt bien.

Aujourd'hui ce groupe composé de plus de 131000 membres essaime et des groupes locaux , des groupes thématiques se montent.

Oui nous savons Facebook c'est beurkkkk ! Et nous n'avons aucune intention de vous convertir à devenir usagers de ce réseau social. Il n'empêche que de belles aventures y naissent, celle là en fait partie.





**Mercredi 14 août – 10h à 12h**

## Raison d'être des SEL

- À l'origine les SEL étaient créés pour des raisons économiques et très vite le lien social attirait les foules.  
Un homme prénommé François a prit son bâton de pèlerin et parcouru la France pour parler du SEL, il y eu une conscience politique avec la création de cette monnaie parallèle.

À la suite de cela deux thèses ont été écrites, un compte rendu de 2014 sur le site de SEL'idaire relate ces faits.

3 piliers émergent alors : Échanges, Lien, Changer la société.

- La mémoire des échanges fait qu'il est bon de noter tous les échanges qui sont faits pour montrer que le SEL vit, cela évite le copinage, un groupe analyse les échanges et cela dynamise les nouveaux adhérents.

- Il est important de toujours faire passer des informations qui évoquent les valeurs du SEL.

- Si l'on veut communiquer il n'y a pas que le site, il faut venir aux rencontres mensuelles.

Il faut demander aux nouveaux adhérents de venir aux rencontres aussitôt après leur inscription car s'ils ne le font pas ils ne viendront jamais prétextant toujours une autre activité.

- Les gens ne savent pas qu'ils sont riches de savoirs ou de savoir faire et c'est lors des rencontres qu'ils voient enfin leurs richesses. Un apéro en début de repas est très convivial.

- Structurer la communication, La corne d'abondance est antinomique, il est important d'enrichir les gens pour leur dévouement au sein du SEL.

Principe de réciprocité, quand je reçois quelque chose je m'engage à redonner quelque chose, cela évite le clientélisme et le seliste qui est en attente de quelque chose.

- Garder le cap, même si il y a moins de fréquence aux rencontres, mais on continue.

- Créer un trio d'animation qui peut changer tous les deux mois avec un nouveau tous les deux mois, cela responsabilise et motive les gens.

- Réunion « insert-sel » soit 3 référents qui invitent les nouveaux adhérents à venir une ou deux fois par an à une réunion pour résoudre les problèmes.

- Gouvernance partagée, reconnaissance du groupe, en demandant env 90 minutes par an en plus de l'inscription et redistribuer en minutes ceux qui donnent un coup de main tout en ayant une part de bénévolat, cela donne une dignité aux personnes, valorise les animations





## Raison d'être des SEL (suite)

- Faire le lien avec d'autres associations cela fait promouvoir le SEL (voir forum).  
Se présenter à d'autres associations et mouvements alternatifs, Organiser une rencontre alternative au nom du SEL, organiser un café SEL, participer à des manifestations alternatives : marché bio, etc.

- Frustration, j'ai beaucoup donné, je n'ai rien reçu, la valorisation morale par le carnet d'échanges est importante et permet de garder le cap.

- Un professionnel qui est dans un SEL peut avoir des comptes à rendre au fisc, il faudrait avoir plus de 3 heures par mois d'activité SEL pour éventuellement avoir des problèmes.

Si un adhérent a beaucoup de minutes, il faudrait lui demander quels sont ses besoins et prendre la décision à plusieurs de faire quelques choses pour lui.

- Créer des antennes quand il y a des distances importantes entre adhérents, le site de communityforge permet de faire cela.

- Eviter tout le vocabulaire : vendre, acheter, trésoriser, découvert, impot...

- Toujours communiquer quand il y a un problème avec un(e) adhérent(e).

- Notion de taille critique avec cellule de vie démocratique, attention au pouvoir de rétention de l'information d'où pas de filtre.

- On est pas social, on est plutôt fraternité (Paul Aries, polytologue).





## Mercredi 14 août – 14h à 16h

# Désobéissance civique

C'est Christophe Magnaudeix qui anime cette conférence.

La pyramide de Kelsen :

« il y a un droit qui est au dessus de vous Mr le juge » n'hésite pas à dire Christophe devant le juge...

- Une dette contestée n'est plus une dette.
- les huissiers sont contraires à notre constitution,

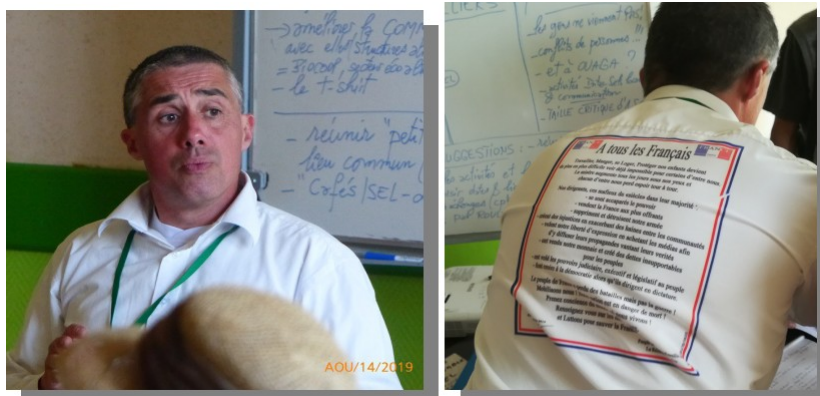
notre constitution est partagée en 4 parties :

- 1- **Déclaration des droits de l'homme et du citoyens 1789,**
- 2- **Préambule de 1946,**
- 3- **Organisation et gestion de l'État 1958,**
- 4- **Charte de l'environnement 2004.**

- un radar est un impôt aberrant car il passe par une société privée qui va se faire de l'argent sur notre dos.
- La désobéissance civique est un jeu et les autorités sont souvent perdues devant nos arguments, il ne faut plus avoir peur du système par contre il faut une force mentale puissante pour le faire. Il ne faut pas mettre de l'émotion dans nos problèmes.

Qu'est ce qu'on peut faire pour que ça aille mieux, on n'est pas contre le système mais on le dénonce.

- Liberté Égalité Fraternité c'est une loi.
- Notre président actuel désunit les citoyens et donc il est hors la loi car il devrait les unir. Il a tous les pouvoirs, le garde des sceaux à tout le pouvoir et peut détourner les lois, est ce qu'on continue comme ça ou est ce qu'on se bouge un peu ?
- Christophe souhaite créer une chambre de compensation, pour faire une révolution, il faut entrer dans le système pour le modifier, rassembler des gens pour faire des choses ensemble dans le même objectif.
- Les vides juridiques permettent de faire de la désobéissance civique.
- il est conseillé d'aller voter (même blanc), c'est un argument au tribunal.
- le pays des droits de l'homme c'est de la théorie.



Christophe Magnaudeix

Tél : 06 16 51 84 87

[magnaudeixchristophe@gmail.com](mailto:magnaudeixchristophe@gmail.com)

Correspondant La Montagne sur l'ancien canton de Bugeat



La pyramide de Kelsen

La hiérarchie des normes en droit français est une vision hiérarchique des normes juridiques françaises ainsi que de l'application des traités signés par la France.



## 1- Déclaration des droits de l'homme et du citoyens 1789,

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Etre suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Art. 5. La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Art. 6. La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

Art. 8. La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Art. 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Art. 12. La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Art. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14. Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15. La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

Art. 16. Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Art. 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.



## 2- Préambule du 27 octobre 1946,

1. Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

2. Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après :

3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

4. Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.

5. Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.

6. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

7. Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.

8. Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.

9. Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.

10. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

11. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

12. La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales.

13. La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.

14. La République française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international. Elle n'entreprendra aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

15. Sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix.

16. La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion.

17. L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité.

18. Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ; écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus.



## 3- Organisation et gestion de l'État 1958,

### PRÉAMBULE

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique.

### ARTICLE PREMIER.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Titre premier - DE LA SOUVERAINETÉ - ARTICLE 1. à 4

Titre II - LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE - ARTICLE 5. à 19

Titre III - LE GOUVERNEMENT - ARTICLE 20. à 23

Titre IV - LE PARLEMENT - ARTICLE 24. à 33

Titre V - DES RAPPORTS ENTRE LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT - ARTICLE 34. à 51-2

Titre VI - DES TRAITÉS INTERNATIONAUX - ARTICLE 52. à 55

Titre VII - LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL - ARTICLE 56. à 63

Titre VIII - DE L'AUTORITÉ JUDICIAIRE - ARTICLE 64. à 66-1

Titre IX - LA HAUTE COUR - ARTICLE 67. à 68

Titre X - DE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT - ARTICLE 68-1. à 68-3

Titre XI - LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - ARTICLE 69. à 71

Titre XI BIS - LE DÉFENSEUR DES DROITS - ARTICLE 71-1

Titre XII - DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - ARTICLE 72 à 75-1

Titre XIII - DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES A LA NOUVELLE-CALÉDONIE - ARTICLE 76. à 77

Titre XIV - DE LA FRANCOPHONIE ET DES ACCORDS D'ASSOCIATION - ARTICLE 87. à 88

Titre XV - DE L'UNION EUROPÉENNE - ARTICLE 88-1. à 88-7

Titre XVI - DE LA RÉVISION - ARTICLE 89

**Le document est trop long pour être diffusé ici, merci d'aller le chercher sur internet**



## 4- Charte de l'environnement 2004.

Le peuple français, Considérant :

Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;

Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins,

Proclame :

Article 1er

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2

Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3

Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Article 4

Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5

Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Article 6

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7

Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8

L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Article 9

La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Article 10

La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.

## Mercredi 14 août – 16h30 à 18h30 – SEL- Alternatives

Le SEL-Alternatives n'a pas de local, c'est une plate-forme vitrine où l'on peut faire ce que l'on veut.

Il est né après le rassemblement national à Digne les Bains.

Il est utile pour la recherche de matériels et possède une vidéothèque virtuelle à laquelle il faut adhérer

Les associations dites alternatives et leurs membres ont besoin d'un lieu commun leur permettant de s'allier, se réunir, s'entraider afin de faire changer ce monde qui depuis bien des années ne nous convient plus tel qu'il est...

Ce lieu existe maintenant [www.sel-alternative.eu](http://www.sel-alternative.eu)

Venez ensemble nous rejoindre dans la volonté de changement, de mouvement, d'entraide vers un même objectif "la création d'un monde meilleur et solidaire !!!!

Ici vous pourrez relayer vos informations auprès des autres associations de manière régionale ou nationale; vous pourrez aussi mutualiser les moyens matériels et humains.

Actuellement la plateforme d'échange et d'entraide peut -être accessible via

<http://selalternative.communityforge.net>

Vous désirez changer le monde...Vous voulez participer à ce vaste mouvement ?

Le temps est venu de changer les choses, de se rassembler, d'oeuvrer ensemble pour un meilleur devenir...

Ensemble nous pourrons tout changer !!!

Sur notre plateforme les échanges sont comptabilisés à l'heure pleine, sans subdivisions.

Le SEL-Alternative est une association de fait, il n'y a donc pas d'assurance pour ses membres.

Le SEL-Alternative est indépendant de toute structure, organisation et parti politique ou groupement religieux.

Les adhérents revendiquent comme un droit de l'Homme d'échanger librement.

Lorsque SEL'Alternative a été créé, c'était pour permettre aux associations de mutualiser leurs moyens , qu'ils soient matériels ou humains. C'était aussi pour leur permettre de communiquer leurs événements, leurs actualités plus largement que dans leur cercle habituel. Nous créons aujourd'hui cette publication pour attirer votre attention vers quelques belles initiatives, pour partager vos belles nouvelles, vos coups de coeur , vos questionnements.

Ce premier numéro, c'est nous qui l'avons concocté ; nous espérons que vous prendrez part à l'élaboration des suivants soit en nous relayant des articles que vous trouvez bon de partager, soit en écrivant les vôtres. Vous pouvez nous les transmettre à [selalternative@gmail.com](mailto:selalternative@gmail.com)





## Jeudi 15 août – 10h à 12h - SEL'idaire

### Création de SEL'idaire

Dans le département de l'Ariège, est créée en mai 1995, la Coordination des Systèmes d'Echanges Locaux.

Son but : donner des outils pour faciliter l'organisation, le développement et la création des Systèmes d'Echanges Locaux, d'une manière générale stimuler la création de groupes SEL

En mars 2003, la Coordination des SEL est remplacée par une association nationale « SEL'idaire »

Les SEL qui le désirent adhèrent à SEL'Idaire ce qui induit une relation : partage d'informations, acceptation de la Charte des SEL, recherches de contact, communication, suivi de notre site interactif. C'est pourquoi SEL'idaire a besoin d'avoir le contact avec un(e) correspondant(e) représentant chaque SEL.

Quel est son rôle ?

- il-elle assure la ré-adhésion de son SEL à SEL'idaire
  - il/elle tient à jour la fiche de son SEL en modifiant les coordonnées, en cas de changement : nom, adresse, courriel, téléphone, permanences, site ...
  - il/elle aide les Selistes/Seliens à s'inscrire sur le site de SEL'idaire afin de promouvoir les échanges sur les forums du site interactif de SEL'idaire
  - il /elle valide l'entrée, dans son groupe SEL, des adhérents désireux de participer aux forums et/ou de bénéficier de SEL'Services. (voir définition)
  - il/elle est garant du lien entre son SEL et SEL'Idaire. A ce titre :
  - il informe les Selistes/Seliens de son groupe des activités et des publications de SEL'Idaire (BMS, SME ...)
  - il/elle répond aux messages (sondage, enquêtes, questions et demandes d'information diverses ...)
- émanant de SEL'Idaire.
- il/elle est l'interlocuteur privilégié pour poser des questions à SEL'Idaire au nom de son SEL.
  - il/elle prend à sa charge une consultation avec les membres de son SEL si cela est souhaitable.
- Historiquement, SEL'idaire est née de la volonté de :
- promouvoir en France la diffusion des informations sur les SEL
  - favoriser leur création et leur développement
  - faciliter la communication entre eux.

Actuellement 333 SEL adhèrent à SEL'idaire, François Térès a mis en place la première structure.

- Chacun peut s'inscrire à SEL'idaire et cela donne accès à tous les membres des autres SEL,
- l'adhésion est de 20 cts par adhérent + 80 cts pour l'assurance par adhérent.
- 30 bénévoles Œuvrent pour cette structure.
- on y trouve les BMS, les bulletins mensuels des SEL qui sont devenus les Bulletin du mouvement des SEL. Le fichier BMS est lourd et il est conseillé de copier le lien et de le diffuser.



La femme de Christophe prépare des meugs à la vente (8 euros), elle applique dessus un logo de communityforge par thermo-collage



## SEL adhérents en 2019 à SEL'idaire





## Jeudi 15 août – 16h30 à 18h30 - Linky

Le linky est une affaire fructueuse pour Enedis, décembre 2015 Enedis dit qu'il sera bientôt sur le Big Data. Enedis va faire un bénéfice de 500 millions avec la revente des compteurs. 130 euros l'unité.

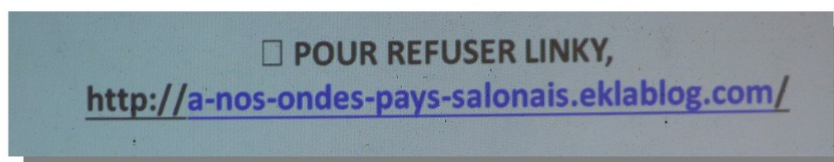
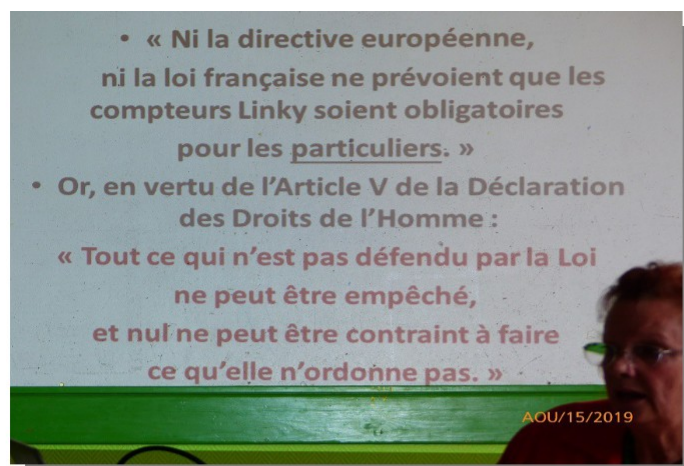
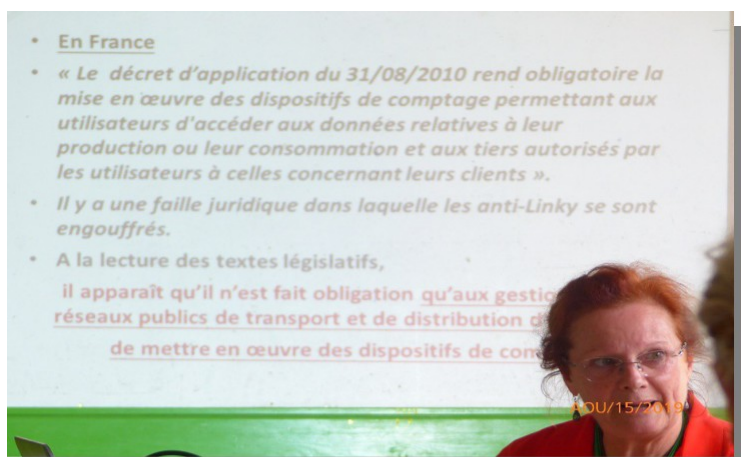
Le CPL (courant porteur en ligne = problème de cronicité).

La cour des comptes dit que tout le monde paiera le linky au bout du compte.

Philippe MONLOUBOU président du directoire d'Enedis à dit le 2 février 2016 à l'Assemblée Nationale que le compteur linky n'est pas obligatoire.

La norme c14-100 dit que les compteurs ne doivent pas être posé sur une structure bois à cause des incendies. Vous devez demander à votre assurance si il rembourse en cas d'incendie.

Voir le blog : <http://a-nos-ondes-pays-salonnais.eklablog.com> pour refuser le Linky





## vendredi 16 août – 16h30 à 18h30

### L'avenir des rencontres annuelles

- Il faut que les autres se lancent pour créer d'autres choses, trouver le lieu avec multiples couchages (attention éviter les lits superposés à cause des personnes d'un certain âge qui sont accueillies)

Il faut un cuisinier professionnel pour tous les repas (une piste : les lycées agricoles car les cuisiniers peuvent être disponibles, voir ensuite les conditions de salaire.) attention il faut le trouver longtemps à l'avance.

- L'équipe actuelle du CPRIN aidera facilement la nouvelle équipe.

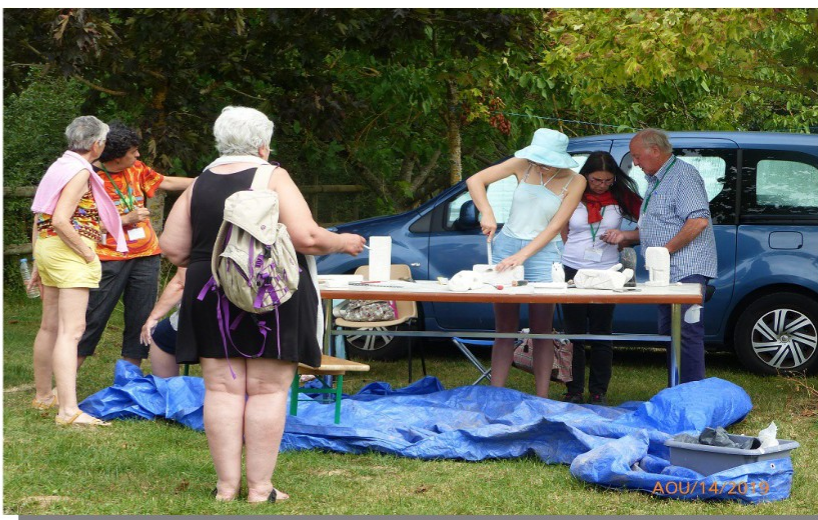
- L'idée est évoquée, pourquoi ne pas revenir sur un lieu déjà connu les années précédentes, on le maîtrise bien..sauf si c'est une nouvelle équipe qui prépare.

- Préparer une rencontre ne s'improvise pas, il faut avoir une vision globale de la rencontre, c'est environ 200 à 350 personnes qui peuvent s'inscrire pour cette rencontre.

- Ouvrir à d'autres mouvances permettrait d'élargir les débats (monnaies locales, économie solidaire, des accorderies, des ressourceries ...) il faudra peut-être accepter qu'ils n'aient pas l'esprit SEL. C'est une porte ouverte sur de nouveaux acteurs.

- La charte peut être proposée aux autres acteurs pour garder la même philosophie.

- CPRIN a été créé après la rencontre de Josselin, (voir sur le site CPRIN)





**vendredi 16 août – 21h à 22h**

## **Concert Los Bonobos**

LOS BONOBOBOS".... PREMIER GROUPE VOCAL LATINO-POITEVIN À LUNETTES, QUI ÉCUME LES EHPAD DE TOUT LE DÉPARTEMENT DE LA VIENNE, ET QUI RÉINVESTIT LES CHANSONS TRADITIONNELLES DU PAYS, EN Y MÉLANT SES PROPRES CRÉATIONS, SUR DES RYTHMES SUD-AMÉRICAINS: TANGO, CHACHA, SALSA...ET UNIVERSELS: ROCK, SLOW,...

TOUT CELA AVEC HUMOUR ET POÉSIE BIEN ENTENDU...

« LOS BONOBOBOS » CHANSONS DE PAYS



Centre Culturel-La Marchoise-16 route de Civray - 86160 Gencay  
Tél : 05 49 59 32 68 - Courriel : contact@cc-4marchoise.com  
Site : www.cc-4marchoise.com



LOS BONOBOBOS du centre culturel La Marchoise

Avec Denis Asencio, Guy Beaufort, Pierrot Chevrier et Michel Sandillon.





# Samedi 17 août – 10h à 12h

## Bilan de la semaine et Bye-Bye

Vente aux enchères des restes de nourriture



Chacun à tour de rôle prenant le micro pouvait exprimer son ressenti après cette semaine de rencontre intersel



# La Vie du SEL'Rit 53 - Intersel national à Romagne – Août 2019





La Vie du SEL'Rit 53 - Intersel national à Romagne – Août 2019

